



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4532

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Isorana pour le projet De l'eau potable pour Sabotsy Itomboana à Madagascar

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4532**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la Commune d'Isorana pour le projet De l'eau potable pour Sabotsy Itomboana à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est, aujourd'hui, financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

La Commune d'Isorana est une commune rurale du District d'Isandra dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar. Elle compte 16 900 habitants et son taux d'accès à l'eau s'élève à 25 % seulement. Cette commune est partenaire de la Communauté urbaine depuis 2006 dans le cadre de la coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra. Elle dispose, depuis 2012, d'un plan communal en eau et assainissement. Ce plan communal place en priorité le projet d'accès à l'eau du village de Sabotsy Itombaona pour les raisons suivantes :

- il possède à lui seul environ un millier d'habitants. C'est le plus gros village de la commune à ne pas encore avoir accès à un service d'eau potable,
- il comprend plusieurs équipements scolaires (2 écoles primaires et un collège),
- le coût par bénéficiaire est donc intéressant.

Le projet consiste à réaliser une adduction d'eau potable gravitaire avec 10 points d'eau (dont 3 avec lave-mains pour les écoles) ainsi que 4 puits équipés d'une pompe à motricité humaine. Il permettra à 1 700 habitants et 600 élèves d'accéder à l'eau potable. En considérant les personnes de passages dans les équipements religieux et l'augmentation démographique à 15 ans, il touchera également 800 autres bénéficiaires.

a) - Objectifs

Les objectifs de ce projet sont de :

- réaliser une adduction gravitaire avec un captage, un filtre à sable, un réservoir et 10 points d'eau,
- réaliser 4 puits équipés d'une pompe à motricité humaine,
- aménager le bassin versant de la source avec un périmètre de protection immédiat et un périmètre de protection rapproché,
- former la commune aux passations de marchés, suivi de chantier, modes de gestion et politiques tarifaires,
- former le gestionnaire associatif villageois à la vie associative et à la gestion administrative et financière ainsi que des réparateurs villageois à l'entretien des réseaux,
- organiser une campagne de sensibilisation auprès des futurs usagers du service sur les messages clés en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2010

Par délibération n° 2010-1217 du 11 janvier 2010, le Conseil a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la Commune d'Isorana pour le projet d'adduction d'eau potable du village de Vatambe.

Le projet a été mené à bien, comme a pu le constater la délégation de la Communauté urbaine lors de l'inauguration en août 2010.

Ce projet a permis à 220 personnes et 285 élèves de bénéficier d'un accès à un service d'eau potable. La gestion du réseau a été confiée à une association villageoise, en contrat avec la commune.

c) - Bilan

La commune suit de très près la gestion de ce réseau dont les résultats sont équilibrés en 2011 et 2012. Le récent recrutement d'un agent communal consacré à l'eau et à l'assainissement est un signe encourageant témoignant l'implication de la commune et sa volonté de pérenniser ces investissements.

La Communauté urbaine, à travers sa coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra assure un suivi et un accompagnement régulier de ce projet.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Le projet est évalué à un total de 58 970 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 56 900 €.

Lors de sa séance du 27 novembre 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 37 900 €, Veolia Eau apportant 19 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 900 € au profit de la Commune d'Isorana dans le cadre du projet "De l'eau potable pour Sabotsy Itomboana" à Madagascar pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune d'Isorana définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président :

a) - à signer ladite convention,

b) - à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 000 €,

c) - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante à hauteur de 19 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 1PO202197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.